



NOTICE OF CONDITIONAL APPROVAL

AVIS D'APPROBATION CONDITIONNELLE

Issued by statutory authority of the Minister of Industry for:

Émis en vertu du pouvoir statutaire du ministre de l'Industrie pour:

TYPE OF DEVICE

Ultrasonic Gas Flow Meter

TYPE D'APPAREIL

Débitmètre à gaz ultrasonique

APPLICANT

TransCanada PipeLines
111 5th Avenue S.W.
P.O. Box 1000, Station M
Calgary, AB
T2P 4K5

REQUÉRANT

MANUFACTURER

Instromet Ultrasonics B.V.
Pieter Zeemanweg 61, P.O. Box 8090
3301, CB Dordrecht
The Netherlands

FABRICANT

MODEL(S)/MODÈLE(S)

Q-Sonic 3 path/voies
12 inch/pouces

RATING/ CLASSEMENT

0 - 8000 m³/h

SERIAL NUMBERS

NUMÉROS DE SÉRIE

98Q06013, 98Q06014, 98Q06015, 98Q06016, 98Q06017, 98Q06018

NOTE: This approval applies only to meters, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 13 and 14 of the Electricity and Gas Inspection Regulations. The following is a summary of the principal features only.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les compteurs dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 13 et 14 du Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

CATEGORY

The device in combination with its companion electronics package (also herein approved) forms a volumetric measuring system.

DESCRIPTION

The device consists of two major components. The spool piece on which are mounted the piezo-ceramic ultrasonic transducers and the electronics package which controls the transducers and provides a pulse output with a frequency which is proportional to the actual flow rate through the meter. The meter may be further instrumented with conventional pressure and temperature sensors as well as a flow computer to determine the volume of gas through the meter expressed at standard conditions.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

CATÉGORIE

L'appareil, utilisé de concert avec son bloc électronique d'accompagnement (aussi approuvé par les présentes), forme un ensemble de mesurage volumétrique.

DESCRIPTION

L'appareil est constitué de deux éléments principaux: la bobine surmontée des transducteurs ultrasoniques en piézo-céramique et le bloc électronique qui contrôle les transducteurs et fournit des impulsions de sortie dont la fréquence est proportionnelle au débit réel du produit traversant le débitmètre. Ce dernier peut être équipé également de capteurs de pression et de température ainsi que d'un calculateur pour déterminer le volume de gaz passant dans le débitmètre aux conditions de référence.

OPERATING PRINCIPLE

The ultrasonic transducers are mounted in pairs, two per path. They are oriented so that bursts of ultrasonic energy may be fired through the flowing gas alternately upstream and downstream. The transit time for these bursts are measured in each direction, and then subtracted from each other to give a measure of the speed of the flowing gas. The transit times for all three paths are analyzed separately and combined to produce an output which is proportional to the actual volumetric flow rate through the meter.

EVALUATED BY

Randy M. Byrtus, CET
Approvals Technical Coordinator
Fluid Measurement Discipline
Tel: (613) 952-0631

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the meter type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Electricity and Gas Inspection Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 9(4) of the said Act.

TERMS AND CONDITIONS:

1. This approval is limited to the six meters herein identified which are to be installed at the Niagara station of TransCanada PipeLines Ltd.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Les transducteurs ultrasoniques sont montés par paire, deux par voie. Ils sont orientés de sorte que les salves d'énergie ultrasonique puissent se déclencher alternativement dans le gaz d'écoulement en amont et en aval. Le temps de transmissions de ces salves est mesuré dans chaque sens, puis les temps sont soustraits l'un de l'autre afin de donner une mesure de la vitesse d'écoulement du gaz. Le temps de transmission des trois voies sont analysés séparément puis combinés dans le but d'obtenir une sortie qui est proportionnelle au débit volumétrique réel du gaz traversant le débitmètre.

ÉVALUÉ PAR

Randy M. Byrtus, CET
Coordonnateur en Technologie: Approbation
Discipline des Fluides
Tél: (613) 952-0631

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) de compteurs identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 9(4) de la dite Loi.

TERMES ET CONDITIONS:

1. La présente approbation est limitée aux six débitmètres identifiés précédemment qui doivent être installés à la station Niagara de TransCanada PipeLines Ltd.

2. This approval is conditional on the meters being calibrated at a high pressure gas meter calibration facility acceptable to Industry Canada.
 3. This approval is conditional upon the meters being installed in the configuration set out in attachment to Mr. Rick Wilsack's letter of 23 June, 1998 to the approval examiner (copy on approval file).
 4. Unless its extension is authorized in writing by the undersigned, this approval shall expire two years from the date of issue.
2. L'approbation est conditionnelle à l'étalonnage des débitmètres dans une installation d'étalonnage sous haute pression acceptable par Mesures Canada.
 3. L'approbation est conditionnelle à l'installation des débitmètres selon la configuration indiquée dans le document joint à la lettre de M. Rick Wilsack en date du 23 juin 1998 adressée à l'examineur des services d'approbation (copie dans le dossier d'approbation).
 4. La présente approbation expire deux ans après la date d'émission à moins que la prolongation soit autorisée par écrit par le soussigné.

Original copy signed by:

René Magnan, P. Eng
Director
Approval Services Laboratory

Copie authentique signée par:

René Magnan, ing.
Directeur
Laboratoire des services d'approbation

Date: **AUG 11 1998**

Web Site Address / Adresse du site internet:

<http://mc.ic.gc.ca>